

## Logiciel dégâts de gibier : les prix

Le Service Public de Wallonie et l'asbl Fourrages Mieux ont mis au point un « *logiciel informatique dégâts de gibier* » aidant les experts agronomes à estimer au plus juste le montant des dégâts de la faune sauvage (espèces gibier et espèces protégées) lors d'expertises en zone agricole de la Wallonie.

Les différents barèmes y sont mis à jour deux fois par an pour suivre l'évolution des marchés. Ils sont avalisés au sein d'une plateforme composée des organismes suivants :

- Fédération des Chasseurs au Grand Gibier de Belgique (FCGGB) ;
- Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) ;
- Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) ;
- Union nationale des Agrobiologistes belges (UNAB) ;
- Département de la Nature et des Forêts (DNF) ;
- Fourrages Mieux asbl.

Les prix TVAC ci-après ont été acceptés par toutes les parties, et ce pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 28 février 2023.

## Productions agricoles (agriculture conventionnelle)

### Cultures fourragères

- prairies permanentes : 200 €/t MS
- prairies temporaires avec légumineuses : 260 €/t MS
- céréales immatures avec légumineuses (min. 40 % MS) : 200 €/t MS
- bandes de prairies extensives (tournières, MAE, etc.) : 90 €/t MS
- maïs ensilage : 200 €/t MS<sup>(1)</sup>

### Céréales

- épeautre fourragère : 240 €/t
- escourgeon : 285 €/t
- froment : 305 €/t
- orge de printemps : 285 €/t
- orge de brasserie : 345 €/t
- seigle : 270 €/t
- triticale : 285 €/t
- méteil sans pois : 270 €/t
- méteil avec pois : 300 €/t

- avoine : 260 €/t
- paille (toutes céréales) : 130 €/t
- maïs grain : 350 €/t

### Plantes sarclées

- betteraves sucrières : 40 €/t
- betteraves fourragères : 40 €/t
- chicorées : 65 €/t
- PDT variété Bintje : 132 €/t
- PDT Fontane et Challenger : 147 €/t
- PDT Innovator : 162 €/t
- PDT Charlotte : 272 €/t
- PDT Nicola : 231 €/t
- plants de PDT (toutes variétés) : 670 €/t

### Protéagineux et oléagineux

- colza : 605 €/t
- féveroles : 385 €/t
- pois : 385 €/t
- lupin : 605 €/t

## Productions agricoles (agriculture bio)

### Cultures fourragères

- prairies permanentes : 200 €/t MS
- prairies temporaires avec légumineuses : 270 €/t MS
- céréales immatures avec légumineuses (min. 40 % MS) : 210 €/t MS
- bandes de prairies extensives (tournières, MAE, etc.) : 90 €/t MS
- maïs ensilage : 260 €/t MS<sup>(2)</sup>

### Céréales

- épeautre fourragère : 300 €/t
- escourgeon : 390 €/t
- froment fourrager : 405 €/t
- froment panifiable : 465 €/t
- orge de printemps fourragère : 400 €/t

- seigle : 320 €/t
- triticale : 390 €/t
- méteil (min. 20 % de pois) : 400 €/t
- avoine : 310 €/t
- paille (toutes céréales) : 130 €/t
- maïs grain : 445 €/t

### Plantes sarclées

- PDT variétés de consommation (Agria, Allians, Ecrin, Sevilla, Vitabella, Acoustic, etc.) : 450 €/t

### Protéagineux et oléagineux

- féveroles : 585 €/t
- pois : 585 €/t

## **Travaux agricoles** <sup>(3)</sup> (agriculture conventionnelle et agriculture bio)

**Semis de maïs** (semoir + semences) : 275 €/ha en conventionnelle et 360 €/ha en bio

**Semis de maïs sous plastique** (film plastique + semis + semences + pulvérisation) : 630 €/ha en conventionnelle

**Broyage des tiges de maïs après récolte** : 130 €/ha

**Ramassage mécanique des tiges de maïs après récolte** : 130 €/ha

### **Réparation mécanique des dégâts de sangliers en prairies**

- hersage : 50 €/ha
- sursemis avec un combiné « herse/rouleau/semoir » : 175 €/ha
- sursemis à la Vrédo : 185 €/ha
- sursemis à la herse étrille : 210 €/ha
- sursemis à la herse rotative : 230 €/ha
- rénovation totale (pulvérisation, labour, etc.) : 470 €/ha

### **Réparation manuelle des dégâts de sangliers en prairies**

- boutis superficiels (< 5 cm) et récents : 0,38 €/m<sup>2</sup>
- boutis superficiels (< 5 cm) et anciens : 0,55 €/m<sup>2</sup>
- boutis profonds (> 5 cm), récents ou anciens : 0,77 €/m<sup>2</sup>

### **Remarques**

- t = tonne, MS = matière sèche, ha = hectare ;
- <sup>(1)</sup> et <sup>(2)</sup> Prix valables pour du maïs ayant atteint la maturité physiologique (teneur en matière sèche des plantes entières proche de 33 % à la récolte) ;
- <sup>(3)</sup> Prix moyens TVAC renseignés à titre indicatif. Semences et rouleau compris pour les sursemis et la rénovation totale.

Notons qu'il est envisageable qu'un arrangement passe, non pas par une indemnisation financière, mais par un échange équivalent de culture (mise à disposition d'une culture de remplacement par la personne devant répondre du dommage).

### **Une année 2022 très particulière pour le maïs ensilage.**

Le maïs souffre de la sécheresse quasiment depuis les semis.

Les rendements seront inférieurs à ceux d'une année normale et bien inférieurs à ceux de 2021.

Il y a beaucoup de disparités selon les régions, les dates de semis et même au sein d'une même parcelle.

Les épis sont parfois absents sur certaines parcelles. Sur les parcelles n'ayant pas trop souffert de la sécheresse, les épis sont plus petits et plus ou moins correctement remplis. La présence de bouchons (partie au sommet de l'épi où les grains ne sont pas remplis ou avortés) n'est pas rare.

Le gabarit des plantes est plus petit que l'année passée avec des tiges plus fines également.

Les récoltes ont débuté fin août/début septembre avec plus d'un mois d'avance. On est dans la même situation qu'en 2018.

Pour cette campagne 2022, dans le cadre des dégâts de gibier, le prix du maïs ensilage a été fixé à **200 €/tMS**. Il est important de préciser que ce prix est valable uniquement pour les maïs « corrects », c'est-à-dire ceux qui ont une hauteur supérieure à 3 mètres et surtout dont les carottes ont été correctement fécondées et font minimum 250 grammes en moyenne. Il n'y a en effet pas que le rendement qui compte, il y a aussi la qualité du fourrage. La valeur financière d'un maïs qui « ne ressemble à rien » (1 mètre de haut, pas ou peu d'épis/de grains fécondés) n'est pas de 200 €/tMS mais plutôt de l'ordre de **100 €/tMS**. Cela étant, les parcelles présentant pas ou peu d'épis devraient être relativement épargnées par les animaux. Et bien évidemment, il existe toutes les situations intermédiaires ; il a été très compliqué de fixer un prix en cette année hors norme.

Jérôme WIDAR  
Service public de Wallonie  
Département de la Nature & des Forêts  
Direction de la Chasse & de la Pêche  
jerome.widar@spw.wallonie.be